

## Communiqué

Pour publication immédiate

### Le plan d'action pour l'hébergement de longue durée 2021-2026

#### Du rêve à quelle réalité?

**Jedi 5 mai 2022** – Encore une fois, le gouvernement du Québec a partagé un plan sans avoir consulté les organismes clés de soutien aux usagers dont le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) du réseau de la santé et des services sociaux et l'Alliance des patients pour la santé (APS).

Les 12 orientations et les 25 mesures concrètes présentées aujourd'hui par la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, Marguerite Blais, dans son plan de refonte du système se veulent la concrétisation de la Politique d'hébergement et de soins et services de longue durée – *Des milieux de vie qui nous ressemblent*.

Certes, ce plan propose des mesures structurantes essentiellement centrées sur le mieux-être de la personne hébergée, la personnalisation des soins, les services et le milieu de vie, et la promotion de la bienveillance. Aussi, ce plan s'applique à toutes les clientèles adultes résidant en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), en ressource intermédiaire (RI), en ressource de type familial (RTF), en maison des aînés (MDA) et en maison alternative (MA), ce qui est une avancée pour la prestation des soins et des services.

Bien sûr, on ne peut pas être contre la vertu. Toutefois, il y a quelques mais... Par exemple, au cours des cinq prochaines années, on investira que 2.9 \$ milliards. Le plan est aussi relativement muet sur les services sociaux et de réadaptation pour les clientèles adultes hébergées, notamment les personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA). Que dire du délai d'attente outrancier à un hébergement répondant aux besoins particuliers des personnes au fil des ans?

Le plan de la ministre Blais comporte un oubli de taille. Nulle part, il n'est question du rôle des comités des usagers, des résidents et des associations de patients et de leurs regroupements à la réalisation concrète de ces mesures dans la structure de gouverne au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Sans la participation des représentants prévus dans la loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS) des comités des usagers, le plan remet déjà en cause certains principes directeurs déposés : permettre

l'exercice des droits de la personne et soutenir son autodétermination, ainsi qu'actualiser l'approche de partenariat entre l'utilisateur, les proches et les acteurs du système de santé et de services sociaux.

Enfin, comment peut-on faire fi de ce que les personnes hébergées ont vécu pendant les deux dernières années de la pandémie dans les milieux d'hébergements et de l'impact significatif pour les années à venir sur la réalité de l'hébergement des personnes vulnérables au Québec? Est-ce que le plan répond concrètement à cette question? Nous en doutons.

Aussi, combien de personnes et leurs proches ont été chamboulés dans leurs dignités, et comment ce plan pourra-t-il mettre un baume dans les années à venir? Ce sont des questions primordiales que nos membres sur le terrain se posent à la lecture du document partagé aujourd'hui par la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, Marguerite Blais.

#### À propos du RPCU

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) du réseau de la santé et des services sociaux représente l'ensemble des usagers du réseau. Il est le porte-parole de 500 comités des usagers et de résidents de l'ensemble des établissements de santé et de services sociaux du Québec.

Les comités des usagers et les comités de résidents sont présents dans tous les établissements du réseau de santé et de services sociaux en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (LSSSS). La mission des comités des usagers et de résidents est de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers de leur établissement.

#### À propos de l'APS

L'Alliance des patients pour la santé (APS) rassemble 28 associations et regroupement d'associations de patients. Ses membres soutiennent les patients et les accompagnent pour mieux comprendre leur maladie et améliorer leur qualité de vie. Plusieurs des membres de l'Alliance lèvent des fonds pour financer la recherche et l'innovation et appuient des initiatives locales et régionales de mobilisation pour l'avancement des soins et des services aux patients. Les groupes de patients représentent une valeur ajoutée importante au système de santé et de services sociaux.

– 30 –

#### **Information :**

APS

Michel Bissonnette

Conseiller spécial

(514) 862-3184

[alliancepatientsante@gmail.com](mailto:alliancepatientsante@gmail.com)

[www.alliancepatients.org](http://www.alliancepatients.org)

RPCU

Mariana Brito

Coordonnatrice, communications et événements

(514) 652-8444

[communications@rpcu.qc.ca](mailto:communications@rpcu.qc.ca)

[www.rpcu.qc.ca](http://www.rpcu.qc.ca)